



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI
(UAC)

FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES
(FLASH)

DÉPARTEMENT DES SCIENCES DU LANGAGE ET DE LA
COMMUNICATION (DSL/C)



MEMOIRE DE MAITRISE

OPTION : DIDACTIQUE DES LANGUES

***ETUDE SEMIOLOGIQUE DES
DIFFERENTES ETAPES DE LA DOT EN
MILIEU FON***

Présenté par :

Jude Noudémamon KOUTOU

Sous la Direction de :

Albert Bienvenu AKOHA
Professeur Titulaire des
Universités du CAMES

Soutenu, le 24 Octobre 2013

SOMMAIRE

Sommaire.....	i
Dédicace	ii
Remerciements	iii
Sigles et acronymes	iv
Avant propos.....	v
Résumé	vi
Gbodó kléúnmè.....	vii
Introduction	1
Chapitre1 : Cadre théorique et méthodologique.....	3
Chapitre 2 : Regard de la modernité sur la dot en Afrique de l’Ouest	8
Chapitre 3 : Critique de quelques interprétations erronées de la dot	18
Chapitre 4 : Bref aperçu du mariage traditionnel	24
Chapitre 5 : Recherche et choix de financé (e)	26
Chapitre 6 : Sémiologie de la dot.....	28
Chapitre 7 : Avantages et inconvénients	43
Chapitre 8 : Quel avenir pour la dot ?	46
Conclusion	48
Bibliographie	51
Annexes	53
Table des matières.....	59

DÉDICACE

A l'émancipation culturelle et scientifique de notre patrie, la République du
Bénin.

REMERCIEMENTS

Au terme de ce travail, nous tenons à remercier :

- Monsieur Albert Bienvenu AKOHA, Professeur Titulaire de Linguistique des Universités du CAMES, qui nous a fait un grand honneur en acceptant de diriger ce travail malgré ses multiples occupations. Sa disponibilité permanente à nous instruire, son encadrement sûr et attentionné et ses qualités pédagogiques nous ont toujours émerveillé. Son professionnalisme, son dynamisme et son efficacité nous honorent. Permettez- nous de lui traduire notre fierté et notre profonde gratitude. Que Dieu le bénisse et le comble de ses bienfaits.
- Tous les Enseignants du Département des Sciences du Langage et de la Communication, particulièrement les membres du jury, pour leurs différentes contributions à notre formation. L'événement de ce jour est le couronnement de leurs qualités pédagogiques et la richesse de leurs enseignements.
- Monsieur Cosme BEHANZIN, pour son soutien à la réalisation de ce travail. Qu'il retrouve ici l'expression de notre vive reconnaissance.
- Monsieur Hermann Vincent BATAMOSSI, en reconnaissance du soutien qu'il nous a apporté pour notre réussite académique. Qu'il en soit infiniment remercié !
- Monsieur Urbain Amah KUEVI, pour avoir mis à notre disposition sa bibliothèque et son ordinateur. Que Dieu le bénisse et lui rende au centuple ses bienfaits !
- Notre père, Pierre KOUTOU, pour tous ses conseils et son encouragement pour notre réussite.
- Notre mère, Angèle KOUTOU, pour l'amour et la patience qu'elle a manifestés à notre égard.
- Toute la famille KOUTOU.

SIGLES ET ACRONYMES

AOF : Afrique Occidentale Française

CEBELAE : Centre Béninois des Langues Etrangères

JO : Journal Officiel

SMA : Société des Missions Africaines

L GDJ : Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence

ORSTOM : Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre- Mer

ONU : Organisation des Nations Unies

PUF : Presses Universitaires de France

UNESCO: United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

AVANT PROPOS

La langue, verbalisation de la culture, est tout et tout y est. Nous nous sentons à l'aise lorsque nous communiquons dans notre langue maternelle, le fɔngbè. Par la langue, nous attisons le feu, par elle nous l'éteignons. Par la langue nous obtenons ce qui ne saurait être donné facilement.

Lorsqu'on parle culture, nous y voyons d'abord notre langue, langue à travers laquelle nous nous reconnaissons, nous nous identifions. Notre culture, c'est alors tout ce par quoi nous arrivons à nous identifier. On a beau vouloir œuvrer pour un développement économique, social, culturel de notre pays. Cependant, nous ne voyons pas venir une réussite lorsqu'on écarte notre culture, notre langue. Ce n'est pas que nous envisageons d'emblée un échec du développement, loin de là. Mais plutôt que le dernier des Béninois prenne conscience de son identité afin d'œuvrer davantage pour faire resplendir sa culture au regard du monde.

Comment l'Homme découvrirait-il la richesse de sa culture si celui qui la lui enseigne ne trouve pas des termes appropriés qui rendent réellement compte de l'esprit des faits évoqués ? Les nombreux cas de divorces observés ne sont-ils pas des retombées d'une union non scellé par la dot ?

Nous sommes tous interpellés, chacun à son niveau, pour défendre nos réalités culturelles, gage du développement économique et de la consolidation du foyer.

RESUME

Le mariage traditionnel est l'union légitime d'un homme et d'une femme. Cette union a existé pendant longtemps et est légitimée par la dot qui, chez les Fɔn, suit un processus rigoureusement défini : la demande de main, la dot proprement - dite et les noces. La dot est une preuve du mariage et un facteur de sa stabilité. Elle se fait en nature (ensemble de biens matériels apportés par la famille du futur époux), par prestation de service et en espèce (somme d'argent qui accompagne les biens apportés).

Malgré les diverses interprétations, elle reste en milieu fɔn une particularité et l'homme qui suit tout le processus est considéré par sa belle famille.

Mots clés : Sémiologie, dot, fɔn, fɔngbe

Gbo dó kléún mĕ

Alɔwliwli hwɛndome tɔn ɔ́, kɔndokpɔ́ ɔ́dagbè súnú kpó nyɔ́nú kpó tɔ́n wĕ. kɔndokpɔ́ éné ɔ́ kó ɔ́e xóxó lobo ka nɔ́ nyí ɔ́iɔ́e xlé gbɔ́n agban niná e ɔ́o afɔ ɔ́iɔ́e yaɔ́e yaɔ́e ɔ́o fɔ́n mɛ ɔ́ liji : asi byɔ́ byɔ́, agban niná ɔ́ ɔ́ésú kpó asi kplákplá kpán. Agban niná nú nyɔ́nú ɔ́ xlé kpó fífá e ɔ́o alɔ wliwli mɛ e tɔ́n kpó wĕ. E gbɔ́n nu niná kpa a, azɔ́ wíwá kleún kleún nú vítɔ́ ɔ́ kpó akwé kpó liji.

Sɔ́ mɔ́ ɔ́ee mɛɔ́elé ɔ́o nyí sun in wɛ gbɔ́n ɔ́, agban niná ɔ́o fɔ́n mɛ ɔ́ nyí nŭ kpataki ɔ́e lobɔ́, súnú e ká ná agbàn nù asi tɔ́n ɔ́ nɔ́ ɔ́o wi nú éɔ́e kpó nyɔ́ nu ɔ́ kpó, loo na lɛ nyí mɛjɔ́mè ɔ́o asi tɔ́n mɛlé núkún mĕ.

Xókwín : semioloji, agbàn, fɔ́nnu, fɔ́ngbe.

INTRODUCTION

L'Homme est un être social, donc appelé à vivre en société. Pour qu'il y ait société, il faut forcément une famille. Et pour qu'il y ait une famille il faut inévitablement l'union d'un homme et d'une femme. C'est ainsi qu'au commencement, Dieu créa Adam et sut qu'il avait besoin d'une partenaire, voilà ce pourquoi il créa Eve. Ainsi, dans cette vie, tout être humain a besoin d'un(e) partenaire soit comme mari, soit comme femme. Chez les Fɔn au Bénin, comme dans toutes les sociétés africaines, Dominique FADAIRO (1990 : 95), à propos du mariage écrit : « le mariage unit des familles et non des individus, c'est pourquoi cet acte social par excellence implique toute la communauté ». Cependant, si le mariage traditionnel est quasiment le même chez tous les peuples fɔn, il n'en demeure pas moins vrai qu'on dénote quelques différences, à la limite insignifiantes, d'une localité à une autre.

Bien avant la colonisation, on parlait déjà de mariage traditionnel en milieu fon avec des finalités et objectifs bien précis. Se marier étant s'unir par les liens du mariage (union légitime d'un homme et d'une femme), les Fɔn manifestent ces liens à travers la dot qui revêt une importance capitale et une signification très forte que bon nombre d'individus n'arrivent pas à cerner, n'ont pas su le faire ou ne s'en soucient même pas.

C'est pour cela que nous nous sommes proposé d'étudier les différentes étapes de la dot, principalement en milieu fɔn, en vue de déceler la sémiologie qui s'y cache, les avantages et insuffisances qui s'y trouvent pour en proposer des portes de solutions par le thème : « **Etude sémiologique des différentes étapes de la dot en milieu fɔn** » .

Le présent travail est structuré en huit (8) chapitres :

Le premier chapitre présente le cadre théorique et méthodologique de l'étude

Le deuxième chapitre présente le regard de la modernité sur la dot en Afrique de l'Ouest

Le troisième chapitre ressort la critique apportée à quelques interprétations erronées de la dot

Le quatrième chapitre donne un aperçu du mariage traditionnel chez les Fɔn

Le cinquième chapitre éclaire sur les critères de recherche et de choix de fiancé(e) en milieu fɔn

Le sixième chapitre aborde la sémiologie de la dot en milieu fɔn

Le septième chapitre fait ressortir les avantages et les insuffisances de la dot

Le huitième chapitre analyse l'avenir de la dot avec la jeunesse et présente quelques perspectives possibles.

Chapitre1 : Cadre théorique et méthodologique

1.1 Cadre théorique

1.1.1 Problématique

Les Fɔn (souvent dénommés Dahoméens à l'époque coloniale) constituent un important groupe ethnolinguistique de plus de 3 millions de personnes en Afrique de l'Ouest. Outre les Fon proprement dits, surtout présents dans le centre et le sud du Bénin où ils sont majoritaires, il existe de nombreux sous-groupes établis notamment au Togo –dans la région d'Atakpamé- au Nigéria et au Ghana.

Au Bénin, les Fɔn constituent nettement le groupe le plus nombreux, avec 39,2% de population selon le recensement de 2003¹. Il existe une importante diaspora en Europe mais également en Amérique, du fait du commerce triangulaire.

La langue véhiculaire est le fɔngbè, une langue Gbe, mais les Fɔn parlent également le français, langue officielle du Bénin.

Issus de la tradition orale, les proverbes, les légendes et les contes figurent parmi les formes d'expression les plus populaires de la culture et des valeurs traditionnelles des Fɔn.

En matière d'art, une grande partie des œuvres telles que les tissus, les autels et les statues sont liées à la cour et à la figure du souverain. C'est le cas du roi Guézo, qui régna de 1818 à 1858, la période pendant laquelle le royaume du Dahomey connut son apogée, principalement enrichi par le commerce des esclaves, capturés et vendus aux Blancs sur la côte- connue sous le nom de « Côte des Esclaves »- Le Buffle, comme l'éléphant, faisaient partie des attributs du roi

¹ Analyse des résultats des caractéristiques socioculturelles et économiques de la population béninoise, Tom 3 INSAE, Octobre 2003.

Guézo qui est un agriculteur. Des objets précieux étaient donc mis en œuvre (le buffle en argent, bois et fer du XIX siècle) et censés protéger le souverain et le soutenir dans ses entreprises guerrières, fréquentes pendant cette période. Ils contribuaient également à son prestige lorsqu'on les promenait à travers la capitale lors de festivités annuelles appelées xwetanú. Chez les Fon, les croyances traditionnelles restent vivaces, notamment sous la forme du vodún – vodun signifiant « mystère » en langue fongbè, un culte animiste polythéiste mêlé d'éléments du rite catholique que les esclaves fon ou ewes introduisirent aussi en Haïti. Musiques et danses sont étroitement associées à ces pratiques.

Les Fon sont traditionnellement agriculteurs, cultivant maïs, mil, manioc et bananes plantains. Ils jouent un rôle de premier plan dans la vie économique et politique du pays où ils occupent les postes non moins importants dans la fonction publique et les professions libérales. Se marie-t-on en milieu fon ? La dot y a-t-elle une signification ?

Le mariage est l'union légitime d'un homme et d'une femme. La légitimité d'un couple n'étant pas une chose négligeable, passe nécessairement par le mariage dont le lien est scellé à travers la dot. Qu'est-ce que le mariage traditionnel ? En quoi la dot scelle-t-elle le lien matrimonial ? Quelles en sont les différentes étapes et quels sont ses avantages ? Quel sens la dot a-t-elle en milieu fon ? L'ensemble de ces interrogations justifient le choix de notre thème intitulé : « **Etude sémiologique des différentes étapes de la dot en milieu fon** ».

Pour mieux cerner à fond l'importance de cette étude, nous nous sommes proposé les hypothèses et les objectifs suivants :

1.1.2 Hypothèses de recherche

- Le mariage (traditionnel) a un double sens chez les Fɔn
- La dot suit différentes étapes significatives en milieu fɔn
- Les jeunes ne payent plus la dot aujourd'hui

1.1.3 Objectifs

Ils sont d'ordre global et spécifique.

1.1.3.1 Objectif global

Généralement, cette étude vise à contribuer à la valorisation de la culture fɔn.

1.1.3.2 Objectifs spécifiques

Il s'agira plus spécifiquement de :

- Mettre en évidence l'importance, le sens des dénominations attribuées à la dot en milieu fɔn
- Montrer les avantages de la dot et la nécessité de suivre rigoureusement ses différentes étapes
- Ressortir quelques perspectives pour un changement de comportement des jeunes.

1.1.4 Clarification de concepts

Dans le but de permettre une meilleure compréhension du thème et du vocabulaire utilisé, il est capital de clarifier ou de définir certains concepts ou termes :

Sémiologie : Selon le dictionnaire encyclopédique Encarta 2009, C'est l'étude des systèmes de signes et de significations (à l'œuvre dans les champs de la création et de la communication) représentatifs de la perception et des systèmes de valeurs d'une société. C'est pour ainsi dire, que la sémiologie est la science qui étudie les signes et les systèmes de signes au sein de la vie sociale (langues naturelles, codes, systèmes de signaux ou de symboles etc.).

Ferdinand de Saussure, qui introduisit le terme de « Sémiologie » dans la linguistique, cite divers systèmes de signes : les rites symboliques, l'alphabet des sourds-muets, les formules de politesse, les signaux militaires et la langue elle-même, le plus important de ces systèmes.

Dot : Dans la tradition africaine, la dot est un ensemble de biens donnés par le fiancé à la famille de la fiancée pour obtenir celle-ci en mariage.

Fɔn : Localisés au sud et au centre du Bénin, ils constituent la majorité du premier groupe socioculturel avec plus de 39,02 %. Leur musique, essentiellement articulée autour de percussions, accompagne des événements de la vie sociale et religieuse tels que les naissances, les funérailles, les cérémonies de dot, et le culte des ancêtres. En imitant les inflexions du langage, les percussions permettent par ailleurs, d'évoquer les noms des rois ou des divinités célébrés.

Fɔngbe : C'est la langue parlée par les Fɔn.

1.2 Méthodologie de la recherche

Elle s'articule autour de trois points :

- La collecte des données
- Le traitement des données
- L'analyse des résultats

1.2.1 Collecte des données

La recherche documentaire et les enquêtes sur le terrain constituent les différentes étapes de la collecte des données.

1.2.1.1 Type de données

Les données collectées sont à la fois qualitatives et quantitatives pour une détermination des paramètres pouvant aider à appréhender le sens profond du processus de la dot en milieu fɔn.

1.2.1.2 Techniques et outils de collecte

1.2.1.2.1 Techniques de collecte

Elles concernent la recherche documentaire et les enquêtes socioculturelles.

1.2.1.2.1.1 Recherche documentaire

Pour recueillir les informations ayant rapport avec notre thème d'étude, nous avons visité des centres de documentation. Les ouvrages lus et la nature des données obtenues figurent dans le tableau ci-après.

TABLEAU : Centres de documentation et Informations recueillies.

Centre de documentation	Nature de documentation	Types d'informations recueillies
Bibliothèque centrale de l'Université d'Abomey-Calavi	Livres, thèses, mémoires, rapports, livres généraux	Informations générales et à caractère méthodologique
Centre de documentation de la FLASH	Livres, mémoires, rapports	Approche méthodologique et technique de rédaction de mémoire
CEBELAE	Articles, mémoires	Informations sur la dot
Internet	Mémoires, articles, thèses	Informations sur la dot

Source : Enquêtes de terrain, février, mars 2013

1.2.1.2.1.2 Entretien

Toujours dans l'optique d'une bonne collecte de données, nous nous sommes entretenus avec certaines personnes du milieu, notamment des vieux époux, des mariés, des sages, des têtes couronnées et même des jeunes de notre cible, sur des sujets en relation avec nos centres d'étude.

1.2.2 Echantillonnage

L'échantillonnage prend en compte cent dix questionnaires répartis aux Fon du Bénin avec les âges vingt cinq (25) et plus. Nous avons ciblés des époux, des célibataires, des jeunes hommes et jeunes femmes. Au total, quatre vingt onze (91) questionnaires, dûment remplis, nous ont été retournés.

Des analphabètes (personnes âgées) nous ont également accordées quelques interviews. L'annexe1 nous en donne plus de précision.

1.2.3 Outils de collecte

1.2.3.1 Observation directe

L'observation directe nous a permis de percevoir la composition des biens apportés par le jeune homme en guise de connaissance des parents.

1.2.3.2 Les questionnaires

Les questionnaires sont conçus et distribués pour des groupes cibles. Ils nous ont permis également d'avoir des opinions sur la question.

1.2.3.3 L'appareil photo

Cet outil nous a permis de prendre certaines vues notamment celles des pagnes, des colas, des boissons ...

1.2.4 Traitement des données

Les informations recueillies ont été organisées et ordonnées pour faciliter les commentaires.

1.2.5 Analyse des données

L'analyse des informations nous a permis d'identifier des insuffisances, des mesures de " revalorisation culturelle" pour un changement de comportement des jeunes et des parents des mariés. Des perspectives ont été également formulées pour l'enracinement des foyers, des couples, des familles malgré l'opinion de la modernité sur la question.

1.2.6 Revue de littérature

La revue de littérature nous permet de faire le point des savoirs acquis sur les problèmes identifiés. Il sera question d'exposer les connaissances liées au problème général qui est le refus des jeunes de s'accommoder aux valeurs culturelles (entre autre donner la dot) et qui se rattachent aux problèmes spécifiques que sont :

- l'ignorance de l'importance, du sens et de la signification des dénominations attribuées à la dot en milieu Fɔn
- le non suivi rigoureux des différentes étapes de la dot
- le mimétisme absolu -et aveugle- de l'Occident par les jeunes

Notons que dans la vision globale de la problématique spécifiée, nous avons identifiées des perspectives qui se rapportent aux problèmes spécifiques. Ces perspectives sont basées sur :

- la conscientisation de la jeunesse
- l'éducation à la base pour l'acceptation des valeurs culturelles - dont la dot- et pour le rejet de ses quelques interprétations erronées.

Les auteurs tels que ANANI Akouhaba Iabelle, DEDE A. F. respectivement dans « la dot dans le code des personnes et de la famille des pays de l'Afrique Occidentale Francophone : cas du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Togo, Research partnership 3 /2008, the Danish institute for Humann Dights, 2008 » et « *Le Contrat Réel des Arrhes du Mariage (dot) et le Statut de la Femme en Afriques Noire*, thèse de doctorat, Université Lovarnium, Kinshasa, 1962 », ont essayés de montrer les forces du mariage et précisément de la dot dans les pays africains.

Au total, notons que le présent travail s'est plus appesanti sur des recherches de terrain.

CHAPITRE 2 : REGARD DE LA MODERNITE SUR LA DOT EN AFRIQUE DE L'OUEST

Contrairement à la dot occidentale qui est un ensemble de biens apportés par la femme ou par sa famille pour subvenir aux besoins du nouveau ménage qui se fonde, la dot africaine constitue « un ensemble d'objets et de cadeaux en espèces ou en nature (compensation matrimoniale en raison d'un service spécial rendu) offerts par la famille du fiancé à celle de la fiancée pour exprimer l'hommage que la famille demanderesse rend à la belle-famille et à la femme, et aussi pour avoir plus tard des enfants légitimes jouissant de tous les droits civils et civiques.

La dot en Afrique de l'Ouest se trouve être une pratique traditionnelle largement controversée. C'est pour ainsi dire qu'elle est l'une des coutumes les plus vieilles de l'Afrique Noire. Boukari DJOBO (1962 : 546), à propos de la dot écrit : « ses origines se perdent loin dans le passé et nul, même pas les légendes les plus adroitement constituées, ne peut en donner des indications dignes de foi ». Elle est une coutume assez complexe qui présente des diversités socioculturelles dans la plupart des sociétés africaines. Présentant ainsi divers aspects et interprétée de différentes manières, la dot joue un rôle très important par rapport à la légitimité des enfants et, pour certains auteurs, constitue la preuve même du mariage.

2.1. Les différents aspects de la dot

En Afrique, la dot revêt principalement deux aspects : elle peut être en nature, ou en prestation de service.

2.1.1 La dot en nature

Cette forme de dot est la plus répandue en Afrique noire ; elle est constituée de biens dont la remise consacre le lien de mariage entre les futurs époux. Ces différents biens varient suivant les régions, les tribus et les coutumes. Pour R. GUILLIEN et J. VINCENT (1988 : 83) « ces biens sont le plus souvent

consomptibles ou non consomptibles ». Par exemple, en 1950, il fut établi à Lomé, capitale du Togo, la liste des éléments constitutifs de la dot versée par un homme lettré, employé de commerce ayant une solde mensuelle de 3600 FCFA, à la famille de sa fiancée, une jeune fille ayant été à l'école et devenue couturière. Boukari DJOBO (1962 : 584) souligne que « la dot en nature était composée de : une malle, quatorze (14) bouteilles de boissons, trois (03) chapeaux, huit (08) complets de pagnes, trois (03) paires de chaussures, six (06) foulards, un sac à main ». La tendance actuelle est la demande de biens de consommations modernes tels que les réfrigérateurs, les vélos, les ordinateurs, etc.

Au-delà de tous ces biens de consommation, il en existe qui sont plus symboliques pour confirmer le lien matrimonial entre les futurs époux. « Chez les Fɔn du Bénin, il s'agit entre autres du "ovì", du "ahowě" et du "atákún" »². Une fois la dot acceptée par la famille après approbation des tantes paternelles, ces colas et épices découpés en petits morceaux sont partagés entre tous ceux qui ont participé à la cérémonie de la dot. Ils sont consommés sur place en signe d'acceptation de la dot³. Ceci s'explique par le fait que « le partage d'une noix de cola est le symbole même d'une amitié sincère qui requiert le respect de la parole donnée ». Dans certaines sociétés africaines pastorales, certains animaux sacrés⁴ ou sacrificiels⁵ entrent également dans la composition de la dot en tant que biens en nature. Un autre aspect de la dot, moins courant de nos jours, est la dot par prestation de services.

2.1.2. La dot par prestation de services

La dot par prestation de services est, selon Josephine BITOTA MUAMBA (2003 :144), celle par laquelle « le prétendant est amené à accomplir diverses

² Source : observations personnelles de l'auteur. Les noms scientifiques des produits cités sont respectivement cola Acuminata, Garcinia Kola, Aframomum Melegueata

³ Source : observations personnelles de l'auteur

⁴ Par exemple la vache, animal à valeur inestimable voire sacrée dans la vie des individus est par excellence utilisée dans les tractations matrimoniales ».

⁵ Par exemple le porc et le coq

tâches nécessitant la force physique, tels les travaux champêtres, la construction des cases etc. ». Comme le disent J. TRINCAZ et P. TRINCAZ (1983 :196), « le jeune fiancé suivant la coutume des Mandjak du Sénégal doit chaque année venir aider son futur beau-père à cultiver au moins trois fois consécutives. Et le jour du mariage, sa dot est ainsi réglée sous forme de prestation de travail, signe d'entente et de paix entre les clans ». Boukari DJOBO (1962 :584), abordant le sujet chez les Kotokoli de Sokodé, trouve que « le fiancé qui cultive avec ses amis et tous les jeunes gens du village invités à cette occasion, ne mange pas depuis le matin jusqu'à la tombée de la nuit, il ne boit que l'eau que sa fiancée lui apporte ; d'autre part et autant que possible, il ne doit jamais se laisser surclasser par d'autres jeunes au cours de cette journée de travail ». Ce type de dot permet de vérifier les qualités du futur époux, essentiellement ses qualités à nourrir sa future épouse ou plus exactement son obligation alimentaire en vers elle.

Chez les Bantous, par exemple, la prestation offerte, ou « lobolo », est assimilée au prix des enfants et, en cas de dissolution du mariage, le bétail n'est restitué que si la femme n'a pas eu d'enfants. Plus que l'acquittement d'une dette, la prestation matrimoniale est dans ces sociétés une sorte de gage, la perte de la jeune fille n'étant vraiment compensée qu'au moment du don d'une femme par le groupe du mari. Dans cette perspective, la dot est le symbole de l'échange réciproque des femmes et de leur descendance.

Chez les Tsimihety de Madagascar, la signification de la dot est à cet égard évidente : il s'agit d'une vache suitée, symbole de postérité, de même que chez les Taitas du Kenya, où la dot est constituée d'une génisse à naître.

Cependant, il existe aussi des sociétés où les parents de la fiancée donnent une prestation au futur mari, la dot semble alors régler les rapports pécuniaires entre époux. Parfois accompagnée d'une clause de restitution en cas de dissolution du mariage, comme dans le droit musulman, elle peut garantir à la femme une sécurité matérielle. Elle est parfois interprétée comme une façon d'écartier la

femme de l'héritage, garantissant la conservation des biens dans la lignée masculine. C'est le cas en Indonésie et dans certaines régions de Madagascar. Il faut signaler le cas rare des îles Trobriand où le mari joue un rôle subordonné et où c'est la femme qui fournit une prestation pour participer aux charges du ménage, souvent aidée par ses frères. On voit combien il est important de tenir compte de l'organisation de la société et de la place conférée aux hommes et aux femmes pour bien comprendre le sens et la fonction de cette tradition.

Cependant, certains auteurs excluent la prestation de services des différentes catégories de dot. C'est l'exemple d'Alexis DEDE (1962 : 91) qui ne considère pas la prestation de services comme une modalité dotale pour deux raisons. La première est la non-exclusivité de cette modalité dans le sens où la plupart des futurs gendres sont souvent sollicités pour rendre des services à la belle famille indépendamment de la dot versée en argent et/ou en nature. La deuxième raison est relative au remboursement en cas de séparation : si les biens peuvent être remboursés tels quels, il en va difficilement d'une prestation des services. Pour Alexis DEDE, les services peuvent à la rigueur faire l'objet d'une estimation et le remboursement sera alors basé sur le principe de l'enrichissement sans cause et non au titre de la dot.

En revanche, pour Joséphine BITOTA MUAMBA, « ne pas considérer la "dot à la Jacob"⁶ au même titre que les autres modalités dotales serait méconnaître la diversité des pratiques sociales en la matière ». En effet, dans certaines coutumes la dot par prestation de service est la seule reconnue pour la validité du mariage en dépit des autres modalités comme dans le cas précité des Mandjak du Sénégal. Cette modalité de dot est loin d'être comparable à n'importe quel service rendu par le fiancé : elle est faite dans le but précis de sceller une alliance matrimoniale entre deux familles. Par rapport au second argument, « le remboursement n'est pas spécifique à la dot par service car mise à part la somme d'argent qu'on peut

⁶ La dot par prestation de service est le plus souvent appelée la "dot à la Jacob" en souvenir des sept ans de service fait par Jacob chez Laban pour obtenir la main de Rachel sa future épouse (bible Louis second Chapitre 29. versets 18 à 20).

restituer en intégralité, la plupart des biens dotaux déjà consommés font l'objet d'une estimation en cas de litige. Il s'avère donc, que tout remboursement de la dot qu'il soit le fait de la remise d'un bien ou d'une estimation de sa valeur relève du principe sans cause dans la mesure où nulle part, la dot n'a été considérée comme un contrat de bienfaisance ».

En dehors de ces deux types de modalités, il existe une troisième, la dot en espèce. Il s'agit d'une modalité qui va le plus souvent de paire avec les autres types de dot. La dot en espèce était autrefois de loin la moins importante dans les sociétés africaines ; outre les biens qui composaient la dot, une certaine somme symbolique était attribuée à certains membres de la famille de la future épouse⁷. Aujourd'hui, elle commence à prendre de l'ampleur à cause de la monétarisation connue en Afrique noire, où, écrit Henri SOLUS (1950 :461), « une partie de la dot sans cesse plus importante est à l'heure actuelle généralement stipulée en francs ». Cette monétarisation est, nous le verrons, à l'origine des interprétations différentes de cette pratique traditionnelle.

2.2. Les interprétations de la dot

Il existe plusieurs interprétations de la dot africaine, mais trois d'entre elles, les plus courantes, sont retenues dans cette étude. Il s'agit de la dot interprétée comme le prix d'achat de la femme, la dot comme compensation matrimoniale et la dot comme facteur de stabilité du mariage. Ces trois interprétations ne sont pas indépendantes les unes des autres et peuvent parfois se faire de façon concomitante ; ainsi la dot peut être considérée aussi bien comme le prix d'achat de la femme que comme une compensation matrimoniale.

2.2.1. Le prix d'achat de la femme

Pour Henri SOLUS (1950 :461), la dot africaine « se présente bien plutôt comme un prix d'achat de la femme que verse le mari à celui qui exerce puissance

⁷ Notamment le père et la mère et parfois les tantes paternelles (observations personnelles de l'auteur)

et autorité, lesquelles étaient à l'origine absolues puisque le consentement de la femme audit mariage n'étant jusqu'à ces dernières années, nullement requis, c'était en effet le chef de famille qui disposait, à son gré des filles, et ceci dès leur plus bas âge et même avant leur naissance ». Il renchérit en affirmant que « le versement d'une somme d'argent que le futur époux fait au père de famille en vue d'obtenir sa fille prend de plus en plus le caractère juridique d'un prix d'achat et altère ainsi la nature même du mariage qu'il transforme en une véritable vente. L'expression courante : acheter une femme devient synonyme de l'épouser ». Cette réflexion d'Henri SOLUS date des années 1950, mais elle n'a pas été altérée par le temps. En effet d'autres auteurs africains, bien après les indépendances, adhèrent à cette interprétation de la dot comme prix d'achat. Ainsi, Maurice NKOUENDJI (1975 :96) dans sa participation à la réalisation du nouveau droit de la famille au Cameroun, à travers l'ouvrage *le Cameroun à la recherche de son droit de la famille*, affirme « qu'il s'agit d'un achat, il est nécessaire de procéder (comme en toute matière de vente) à l'enlèvement d'autant plus que le vendeur désire le plus souvent dégager sa responsabilité de la garde au plus tôt ». De nos jours, cette réflexion continue son parcours. Mariatou KONE et N'Guessan KOUAME (2005 :84) soulignent qu'« en anthropologie, la dot a été pendant longtemps perçue comme le prix d'achat de la femme ou de la fiancée. Il est vrai que certaines expressions comme « ba-tin-ion » (le père achète la femme) ne peuvent que pousser les anthropologues dans leur analyse et interprétations des faits matrimoniaux à aller dans ce sens ».

2.2.2. La compensation matrimoniale

Les avis des auteurs divergent par rapport à cette conception de la dot. Certains consentent à considérer la dot comme une compensation matrimoniale, d'autres s'y opposent, d'autres encore ont des positions mitigées.

Au Cameroun par exemple, l'arrêté colonial du 26 mai 1934 portant sur le mariage indigène énonce clairement que « les enfants nés avant la célébration du

mariage appartiennent à la famille de la femme. Les enfants nés pendant la durée du mariage et après dissolution dans un délai correspondant à la durée maxima de la grossesse appartiennent à la famille du mari. Les enfants d'une veuve ou d'une divorcée, appartiennent à la famille du mari si la dot n'a pas été remboursée dans les conditions fixées par le jugement qui a déclaré la veuve libre ou qui a prononcé le divorce et à la famille de la femme si la dot a été remboursée ». Les enfants nés après dissolution du mariage sans le remboursement de la dot sont donc partagés entre l'ordre social et l'exigence biologique. L'ordre social attribuait ces enfants à un père conventionnel, irréel en vertu de la dot; leur statut selon Joséphine BIOTOTA MUAMBA n'échappe pas au joug de cette paternité fictive ; alors qu'en réalité, il revient à l'exigence biologique de déterminer leur réelle filiation. Ils sont donc confrontés, d'une part, au problème de la dot qui pèse sur leur mère et, d'autre part, au fait qu'ils sont récupérés par une famille qui a conscience qu'ils ne lui appartiennent pas et qui les traite différemment de leurs enfants, légitimes.

2.2.3. La dot, facteur de stabilité du mariage

La dot est un moyen de renforcer les liens matrimoniaux entre les époux et constitue ainsi pour certains auteurs un moyen de stabilité du mariage. La stabilité résiderait dans le fait qu'une fois versée et les liens scellés, la dot devra être remboursée si le divorce venait à être prononcé, ce qui n'est pas toujours aisé pour la famille de la jeune femme. Pour éviter ce remboursement, la femme consentirait à des « concessions » ou des « sacrifices » pour rester dans le mariage. Cette façon de percevoir la dot comme stabilité du mariage est partagée par un certain nombre d'auteurs. Par exemple Henri SOLUS(1950 :461) soutient que « la coutume exige généralement que, en cas de rupture du mariage et notamment au cas où la femme, refusant de rester avec son mari, était revenue au domicile de ses parents, les objets ou cadeaux remis soient restitués par le chef de la famille qui les avait reçus à celui qui les lui avait remis ; il arrivait souvent que les parents de la femme qui pouvait avoir quelques griefs à opposer à son mari conseilleraient à celle-ci de

temporiser, de faire preuve de calme et de patience et si elle l'avait quitté, de réintégrer le domicile conjugal; et ceci précisément afin de ne pas avoir à effectuer le remboursement des objets ou cadeaux reçus » Guy Adété KOUASSIGAN (1974 : 311) continue sur la même lancée lorsqu'il affirme que: «puisque la rupture des liens conjugaux entraîne la restitution de la dot, la menace permanente de cette restitution est un moyen d'assurer la stabilité des mariages » .

A travers ces réflexions, une question importante se pose: les problèmes liés au non remboursement de la dot par les parents de la femme contribuent-ils réellement à la stabilité du mariage ? Si l'on peut comprendre, dans une certaine mesure, que la question du remboursement de la dot puisse permettre d'agir sur le tempérament fougueux d'épouse et permettre une sorte de réflexion avant ou au lieu de la rupture du mariage, il est néanmoins légitime de se demander si les éventuelles pressions liées à la non-restitution de la dot ne peuvent pas aussi enliser la femme dans son mariage la mettant ainsi dans une posture d'infériorité et de dépendance vis-à-vis de son époux.

On pourra par ailleurs arguer que la dot pourrait constituer un facteur de stabilité du mariage mais pas dans le même sens que les auteurs précédents. Selon Stéphanie LAGOUTTE (2002 :36) « En admettant que chaque société laisse son empreinte sur la forme de la famille», les familles africaines englobant « toutes les personnes descendant d'un auteur commun unies par la parenté, par la communauté du sang jusqu'aux limites raisonnables », la dot impliquant la réunion de ces grandes familles, pourrait permettre au couple de faire des concessions de façon réciproque pour ne pas déshonorer leurs familles respectives. C'est en effet un honneur pour les deux familles d'avoir uni leurs enfants et l'échec de leur mariage pourrait constituer pour elles un déshonneur. Ceci est tout particulièrement vrai en ce qui concerne la famille de l'homme; il est en effet courant de voir les parents de jeunes filles s'opposer au mariage par le refus de la dot tout simplement parce qu'ils n'ont pas confiance en la famille du jeune homme. Il ne faut pas non plus sous-estimer l'importance accordée par les époux au

contexte familial qui les entoure. Ainsi les époux unis par mariage traditionnel vouent le respect et même parfois la vénération aux familles qui les ont réunis car ils savent le rôle irremplaçable qu'elles jouent et continueront de jouer dans la formation de leur couple. Ils ont donc une obligation envers elles et ‘’quand les Africains parlent de leurs obligations envers les leurs, il s'agit de la loyauté envers le groupe de descendance aussi bien qu'envers leur famille ...’’. Le rôle très fort joué par la famille est, très certainement aussi, à la base du faible taux de divorce que l'on remarque au niveau des mariages coutumiers; en effet, un lien scellé et béni par les ancêtres n'a de raison d'exister que par sa longévité.

CHAPITRE 3 : CRITIQUE DE QUELQUES INTERPRETATIONS ERONNEES DE LA DOT

Certaines interprétations de la dot sont, à notre point de vue, erronées.

3.1. Dot comme prix d'achat de la femme

Considérer la dot comme étant le prix d'achat de la femme, c'est ne pas connaître la culture africaine et celle du Dahomey en particulier. En Afrique les deux conjoints sont garants de l'acceptation et de l'union de deux familles. Dès lors, ce n'est plus seulement la fille qui est la propriété de l'autorité de la collectivité représentée et incarnée par le chef, mais l'homme aussi. Pour cela, il nous revient de noter que les dispositions traditionnelles originelles sont différentes des travestissements ultérieurs induits par la société marchande amenée par le colonialisme. Il existe à ce titre des auteurs qui ne partagent pas cette vision de la dot : par exemple Boukari DJOBO (1962 :584), qui souligne que, contrairement à la définition de Henri SOLUS, « la dot n'est pas un prix d'achat de la femme. A Sokodé, la plus grosse injure qu'un mari puisse infliger à sa femme c'est de lui laisser entendre qu'on l'a achetée par le versement de la dot. C'est là une cause de divorce : certaines familles humbles, lorsque la dot commence par prendre des proportions quelque peu énormes, refusent de la recevoir car ce montant de la dot perd complètement son sens ».

La plupart des auteurs qui réfutent cette conception de la dot le font pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il s'agit de l'inadaptation des mots français pour l'interprétation de certaines réalités africaines. Nuance qu'a su bien faire remarquer A. ROCHELLE à travers cette réflexion : « la précision des termes du droit s'accommode difficilement d'une confusion et d'une incohérence qu'explique, sans doute, l'emploi quasi général qu'une terminologie occidentale inapte, dans bien des cas, à exprimer la signification profonde d'institutions particulières dont on ne trouve pas l'équivalent exact : l'abus naît de la volonté de rapprochement ou

de l'impuissance à forger des expressions plus adéquates. Ainsi sous le vocables « dot » place-t-on un ensemble d'institutions dont ni la nature ni les buts ne sont identiques, et qui n'ont pour un point commun que de naître à l'occasion du mariage ».

Jacqueline COSTA-LASCOUX (1971 :172), abonde dans le même sens en énonçant que « les termes français de dot et de polygamie expriment mal la réalité très hétérogène de ces coutumes et rendent encore moins compte de leurs évolutions. Si certains ethnologues ont tendance à systématiser, dans des structures, les échanges de femme et la circulation de biens, qui lient entre eux les groupes de parenté, force est de reconnaître que la signification des institutions coutumières a été singulièrement troublée et parfois détournée des mythes de l'origine ».

Ensuite, le second argument est l'inadmissibilité de la femme comme objet de contrat de vente. Considérer la dot comme prix d'achat de la femme implique qu'il existe un contrat de vente dont la femme est l'objet. Cette conception de la dot a été réfutée par Joséphine BITOTA MUAMBA qui s'est basée sur les éléments constitutifs du contrat de vente pour argumenter sa position. Tout d'abord, par rapport à la chose objet du contrat de vente, l'auteur affirme sans équivoque que « la nature de la personne humaine est incompatible avec un bien et de ce fait, elle est hors commerce juridique. Il en découle que quel que soit le montant versé, on ne peut assimiler une jeune fille à marier à une chose ».⁸ A travers plusieurs conventions, relatives aux droits de l'homme, l'être humain étant sacré et inviolable, il ne pourrait être considéré comme objet de contrat de vente parce que pour la validité d'un contrat, il faut nécessairement que son objet soit licite. Alors la femme étant un être humain donc sacré et inviolable, elle ne pourrait être objet de contrat de vente d'où l'inadaptabilité de la conception de la

⁸Article 1582 du code Civil français : « La vente est un contrat synallagmatique par lequel une personne appelée vendeur transfère la propriété d'un bien à une autre personne appelée acheteur qui à son tour s'engage à lui payer le prix ». il ressort de cette définition que les trois éléments constitutifs du contrat de vente sont : la chose, le prix et le transfert de propriété

dot comme prix d'achat de la propriété. Comme le dit Joséphine BITOTA MUAMBA (2003 :144), « dans un contrat de vente, la propriété est transférée du vendeur à l'acheteur moyennant le paiement du prix ; ce qui entraîne l'extinction des obligations synallagmatiques entre les contractants. Or, en réalité, en dépit du versement de la dot, il y a toujours cette continuité des relations réciproques entre d'une part le père et la fille, et de l'autre entre le père et le gendre ». La position de Joséphine BITOTA MUAMBA est claire, la dot ne pourrait être considérée comme le prix d'achat de la femme.

Augustin HOINSSOU, un agent de la SBEE à la retraite résidant à Womey (Calavi), marié et père de cinq enfants, abonde dans le même sens lorsqu'il nous déclare que « c'est l'honneur et la gloire de l'homme vis-à-vis de sa belle famille lorsqu'il paye la dot. Et une femme dotée devrait être une femme bien éduquée méritant la considération et le respect de son mari. C'est donc inacceptable que la femme soit chosifiée et traitée comme esclave ». C'est pour ainsi dire que dans certaines familles d'Abomey, on interdisait à l'homme de mettre la main sur sa femme. Il devra donc se plaindre à sa belle famille toutes les fois que son épouse agira mal.

Pour Ernest GANHOUN, maître menuisier, sexagénaire, marié et père de trois enfants et qui, déjà, a reçu la dot de ses deux filles, « c'est une obligation pour l'homme de faire un geste à sa belle famille pour leur faire savoir qu'il veut prendre leur fille en mariage. Voilà ce qui se faisait à l'origine et qui continue d'être appliqué par certaines familles cela n'est pas du tout un prix d'achat de la femme. »

Pensez-vous que payer la dot soit synonyme d'acheter la femme ? A cette question, veuve Maman Véronique ZOUNGBENOU âgée d'une soixantaine et dotée par son mari avec lequel elle a trois enfants s'indigne « la femme n'est pas un objet pour être acheté ; acheter une chose revient à exercer toute une

responsabilité et toute autorité sur elle. Si tel devrait être le cas, l'homme pourrait même interdire à sa femme d'aller voir ses parents. C'est absurde»

Pour Cosme BEHANZIN, Directeur de l'Ecole Nationale des Instituteurs d'Abomey, « On ne saurait interpréter la dot comme le prix d'achat de la femme. En effet, une femme mariée après la dot peut aller jusqu'au divorce s'il y a un ou des problème (s) sérieux au sein du foyer. Ainsi, la dot est comme un pacte scellé entre les familles des deux mariés. Dans certaines régions de notre pays, une femme dont la famille a reçu la dot doit être enterrée dans la maison familiale de son époux après sa mort. Mais cette pratique ne s'observe pas partout (en milieu adja par exemple). Elle confère aussi une légitimité aux enfants issus du couple pour certaines communautés linguistiques, ou régions de notre pays. On peut parler aussi de remboursement de la dot dans certains cas :

- La femme dont les parents ont reçu la dot et qui n'a pas rejoint le domicile conjugal avant de choisir un autre époux ;
- La femme surprise en flagrant délit d'adultère après la dot et qui n'aurait pas encore eu d'enfant pour son époux. Dans ce cas, la solution peut varier suivant les causes du comportement de la femme ;
- Dans un passé récent, dans certains milieux du Bénin et même d'Afrique, les enfants que la femme (pour qui on a "donné" la dot) aurait eut en dehors du foyer reconnu, portent le nom du mari légitime (tradition) ».

Henri SOLUS et autres interprètent la dot africaine comme le prix d'achat de la femme en règle de leur européocentrisme.

La dot est aussi, de façon erronée, interprétée comme base des violences conjugales.

3.2. Dot, comme base des violences conjugales

La dot, à travers différentes autres interprétations que l'on lui a accordées, est considérée comme l'une des pratiques traditionnelles qui porte atteinte aux droits de l'homme en particulier à ceux de la femme. Elle est parfois considérée comme à la base des violences à l'égard de la femme⁹ et de manière spécifique des violences conjugales. Cette vision erronée a été à la base de l'interdiction de la dot en Côte-d'Ivoire et au Burkina Faso. Cependant, nous ne la partageons pas puisqu'au Bénin et précisément chez les Fɔn, au cours de la cérémonie, s'il y a une injonction que les " grandes tantes" ne cessent de faire à la famille du futur époux présente à la cérémonie de la dot, c'est l'interdiction " de porter" la main sur leur fille qui, le précisent-elles leur est précieuse. Il s'agit là d'une mise en garde. Elles affirment en effet que l'acceptation de la dot n'est pas synonyme de maltraitance de leur fille, et si par hasard les époux sont confrontés à un problème ou si particulièrement la femme venait à manquer de respect à son époux, celui-ci n'a d'autres choix que d'aller se plaindre auprès du chef de famille de cette dernière. Il lui est formellement interdit de battre sa femme et cela peut constituer une cause de divorce¹⁰.

⁹ La violence à l'égard des femmes est définie par la déclaration de l'ONU sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes (1993) comme tout acte de violence sexospécifique qui entraîne ou est susceptible d'entraîner des lésions ou des souffrances physiques sexuelles ou psychologiques aux femmes y compris les menaces de tels actes, la correction ou la privation arbitraire de liberté, qu'elles aient lieu dans la vie publique ou privée »

¹⁰ Constat personnel de l'auteur

CHAPITRE 4 : BREF APERÇU DU MARIAGE TRADITIONNEL CHEZ LES FɔN

Le mariage traditionnel est celui qui existait en Afrique depuis des temps immémoriaux, depuis des générations bien avant la colonisation. Chez les Fɔn, il existait trois types de mariage : le mariage régulier, le mariage irrégulier et enfin l'endogamie ou xwéblóǫ.

4.1. Mariage régulier ou adɔvɔmɛ̀

//adɔ/vɔ/mɛ̀//

//ventre/vidé/dans//

En milieu fɔn, il s'agit pour un jeune homme de faire des promesses de mariage à l'enfant qui va naître d'une femme qu'il connaît bien. Le jeune homme commence par offrir quelques cadeaux à la mère jusqu'à la naissance de l'enfant. Les cadeaux avant la naissance sont de faible importance et non sujets à restitution. La valeur des cadeaux augmente avec la croissance de l'enfant jusqu'au jour où il prend la fille comme épouse. On parle donc d'adɔvɔmɛ̀si dida.

4.1.1. Objectif

Dans l'ancien temps, la femme se faisait rare. Et quiconque voulait se marier en fait la demande. Le mariage régulier a pour but de consolider une amitié intime entre deux chefs de familles. C'est donc une marque sacrée que ces derniers veulent indélébile au nom de leur amitié. C'est un type de mariage qui consiste à prendre la femme de l'un des deux autres types de mariage ci-dessous cités. Il consiste à demander la main de la fille bien avant sa naissance, même avant sa conception. Ce mariage peut respecter les étapes d'un mariage ou non. Il peut alors

provenir d'une promesse ou d'un échange. (Si la femme donne naissance à une fille nous la prendrons en échange ou en mariage. Mais si c'est un garçon nous lui donnerons en mariage notre fille).

4.1.2. Finalité

La fille ainsi demandée devient un enfant de kuvitɔ́, donc des dieux en signe d'alliance des deux chefs de famille. Elle mérite respect et considération de la part de son mari et ne doit en aucun cas se faire battre par lui, au risque de provoquer les dieux. La finalité est de créer ou de pérenniser les liens entre les familles par les enfants qui vont naître de ce mariage.

4.2. Mariage irrégulier ou kpokántá

//Vĩ/dɔ/kpokán/tá //

//enfant/être/seuil/tête//

C'est un régime de mariage qui est une forme atténuée de l'échange des femmes. L'homme reçoit une femme en mariage, mais avec cette condition qu'une fille issue de ce mariage reviendra se marier dans la famille maternelle et devra habiter dans la case de sa grand-mère. En somme, c'est la fille qui reviendra prendre la place de sa mère. Et si sa mère mourait chez son mari, elle pourrait être enterrée chez lui. On parle de kpokantasi dida.

4.2.1. Objectif

Le kpokántá vise à faire revenir la fille issue du mariage en remplacement de sa mère afin de donner à boire à son grand-père et à sa grand-mère. Il vise à assurer la survie ou la consolidation des liens entre deux familles (paternelle et maternelle) en cas de menace ou de risque d'extinction des liens. Ce mariage peut

être aussi provoqué dans l'intention de pérenniser certaines pratiques religieuses au sein de la famille d'accueil ou dans l'intérêt de la famille qui donne en mariage.

4.2.2. Finalité

La finalité du kpokántá est que la fille fait "demeurer la lumière" dans la maison de sa mère. C'est pour ainsi dire qu'elle jouera désormais le rôle de sa mère dans la famille (préparer, balayer ...).

4.3. Xwéblóqó

// Xwé / blóqó //

//maison/refaire//

Il s'agit ici du mariage de deux cousins. Cette pratique est fréquente en milieu fɔn en vue de la réfection de la famille des deux conjoints.

4.3.1. Objectifs

C'est pour agrandir la famille ; resserrer et/ou pérenniser les liens entre les familles ou les collectivités.

Autres objectifs : une femme ou un homme qui pour des raisons de maladie, d'incapacité, de responsabilité etc. ne peut se marier en dehors de la famille ou de la collectivité.

4.3.2. Finalité

Les enfants issus de ce mariage portent le nom des deux conjoints.

CHAPITRE 5 : RECHERCHE ET CHOIX DU FIANCÉ ET DE LA FIANCÉE DANS LA TRADITION FŌN.

Chez les FŌn, le choix de la fiancée ou du fiancé est fait suivant certains critères par les personnes auxquelles la coutume reconnaît ce droit.

5.1. Critères du choix

Pour choisir ou pour rechercher le futur mari ou la future épouse, les FŌn se basent sur des critères d'ordre moral, physique et culturel.

Du point de vue de la morale on s'intéresse généralement au comportement personnel de la jeune fille ou de l'homme, mais aussi aux antécédents sociaux de sa famille. Ainsi la future épouse par exemple doit être une fille respectueuse, laborieuse. Le comportement de ses sœurs aînées ou tantes dans leurs foyers constitue souvent un indicateur. De même la future belle famille ne peut porter son choix sur une personne qui aime se battre ou se quereller tout le temps. Aussi cherchera-t-on à savoir s'il n'y a pas dans la famille du futur époux ou de la future épouse des voleurs, des assassins, bref, tout ce qui peut faire mauvaise renommée. Les parents s'assurent également si celui à qui leur fille sera donnée en mariage, a les ressources nécessaires pour l'entretenir.

Mais il ne suffit pas d'être d'une bonne moralité, mais il faut aussi jouir d'une bonne santé physique. L'homme doit être fertile, et la future épouse doit aussi être en mesure de porter et de supporter la maternité. Ici aussi, on se réfère aux antécédents héréditaires de la famille. Si le futur conjoint ou la future conjointe n'est pas sujet à des maladies graves (lèpre, tuberculose), s'il n'y a pas souvent des morts nés, des prématurés (abikú), s'il n'y a pas de maladies mentales etc.

Outre les critères moraux et physiques, d'autres considérations non moins importantes comme la religion ou la race entrent souvent en jeu pour le choix.

Soulignons ici la consultation du Fa¹¹ en milieu fŌn.

¹¹ Le fa a 16 fils qui ont chacun 16 fils à leur tour. il s'agit donc d'un ensemble de doublet de quadruplet soit 256 figures. Il semble que plus que de divination, il s'agit d'un système très élaboré de pédagogie

En somme que ce soit chez le futur époux que du côté de la future épouse divers éléments sont donc pris en compte pour l'appréciation de la qualité morale et de la santé physique du fiancé ou de la fiancée.

Mais qui sont ceux qui sont habilités à rechercher et à opérer le choix des futurs conjoints.

5.2. Auteurs du choix

Dans la culture fon, la pratique des promesses de mariage avant la naissance était très courante. S'il existe une amitié entre deux familles, un homme peut promettre de marier une de ses filles à son ami pour perpétuer cette amitié. La plupart du temps, ce sont les parents qui choisissent une femme ou un mari pour les enfants. Parfois c'est suite à une rencontre des jeunes gens à l'occasion d'une cérémonie ou d'une réunion où ils ont accompagné leurs parents que se décide le projet de mariage.

Quel que soit le mode du choix, les chefs de famille sont informés par les parents de l'homme ou de la femme, ce qui tend bien à montrer que le droit d'accorder la main d'une fille appartient en fait au père, bien qu'officiellement ce soient les chefs de la famille qui l'exercent.

Si toutes ces conditions sont remplies et qu'aucun obstacle ne se pose à l'union envisagée, la mère de la future épouse commence à conseiller sa fille sur comment être une bonne femme pour son mari. De leur côté, les grands oncles du jeune homme aussi lui donnent quelques conseils pour devenir un bon chef de sa famille.

supporté par le dieu Fa et quelques autres divinités(Lëgba, Gũ, xEbioso... moins d'une dizaine) à destination de peuples qui n'avaient pas d'écriture et chez qui tout doit reposer sur la mémoire.

CHAPITRE 6 : SEMIOLOGIE DE LA DOT EN MILIEU FɔN

Le mariage traditionnel, selon le droit coutumier, est l'union légitime d'un homme et d'une femme. Cette union spécifique des époux est répandue en Afrique et se fait par l'intermédiaire de la dot ; du point de vue de l'homme chez les Fɔn, le mariage traditionnel se dit //asidida//

//Asi// //dida//

// femme/action de prendre en location//.

Le fait de prendre une femme ou de l'épouser

//Da// - Asì -épouser une femme

// Da // - Asú - épouser un homme

// Da // - Hún - louer un tam-tam

-louer un véhicule

// Da // - Gá - tirer une flèche

// Da // - Tù - tirer un fusil (fusiller)

//da// - ≠ //Xɔ// -

//da// prend ici, le sens de// épouser//, /tirer// et //louer//.

Ainsi donc, si nous nous en tenons au dernier mot "louer", nous pouvons dire que l'épouse n'est pas condamnée à vivre chez son mari. En milieu fɔn, elle a été donc prêtée à l'autre famille (celle du garçon) et sa dépouille mortelle reviendrait au bercaïl en cas de décès. Elle a par ailleurs, la possibilité, le droit, et même le devoir de construire chez son père. C'est justement pour cela qu'il est dit

en fon "e nɔ da hún bonú gbe tɔn nɔ vé se á" Nous pourrions traduire littéralement cette phrase par " le son du tam-tam qu'on est allé louer ne peut pas être mal apprécié". Cela exprime " un emprunt volontaire" dont toute responsabilité doit être assurée par son auteur. Pour cela, l'homme, à partir du moment où il dote une femme, est et sera responsable de tout ce qui lui arrive. Il en est de même que pour la fille qui accepte de l'épouser. Elle devra vivre avec lui durant les bons et les mauvais moments.

Du point de vue de la femme on parle de

//asúdida//

//Asú// //dida//

//homme/action de prendre en location//

le fait de prendre un mari ou de l'épouser

Payer la dot est une responsabilité qui revient à l'homme et on parle dans ce cas d'agban níná

//agban / níná //

//bagage/action de donner//

Payer la dot

Du point de vue de la femme on parle de "agban yíyí"

// agban / yíyí//

//bagage /action de prendre//

Prendre la dot

Nous en voulons pour preuve cette expression "**gbεgbàn ma nɔ mɛvɔ́ ta. Agbogbo ɔesú, hwi wε sé ná**". Ce qui signifie littéralement la charge du monde ne reste pas sur la tête de n'importe qui ; c'est à toi taureau que " sé" a donné. C'est pour ainsi dire que " Comme les cornes sur la tête du taureau, il faut accepter la responsabilité que Dieu nous confie et qui ne saurait être assumée par n'importe qui.

Ainsi, prendre la dot ne saurait être le fruit du hasard mais plutôt un mérite, une grâce de Dieu (le SÉ). Il faut donc l'accepter et l'assumer.

//ná / agbàn // et //yí / agbàn //

//donne/bagage// et //prend/bagage//

- **Donne la dot** - Reçois la dot

- **Reçois (prend) la responsabilité**

L'homme dira " **un ná agbàn, bo yí agbàn** " pour signifier qu'il a non seulement payé la dot, mais aussi et surtout qu'il a pris en retour une charge, une responsabilité.

La femme, quant à elle, dira " **un yí agbàn** " pour signifier qu'elle a reçu la dot. Cela sous-entend aussi qu'elle a pris la responsabilité de supporter son mari en toute chose.

La dot implique aussi une **notion de capacité**. On dira donc en fon “ **agban dè nɔ kpɛn didotɔ ǎ** “. Cela veut dire littéralement qu’aucune charge ne pèse sur son auteur. En terme clair « **Le chargeur doit être capable de porter lui-même sa charge** » le Fon renvoie le mariage et même la dot à un critère de capacité. Le mariage n’est donc pas une plaisanterie, encore moins la dot.

//agbàn// ≠ //ahàn//

//bagage// //boisson//

Dot Boisson

La boisson n’est qu’un élément, et celui indispensable, de la dot.

//xɔ̃// au contraire signifie " acheter" ou" chambre"

// xɔ̃// - acheter ≠ //xɔ̃// - chambre.

//xɔ̃// - gbadé => acheter du maïs

//xɔ̃// - xwé => acheter une maison.

Ici on ne peut qu’exercer une autorité absolue sur ce qu’on a acheté (l’objet ou la chose). La femme en milieu fɔn ne saurait être chosifiée, donc achetée. Le contraire l’amènerait à être victime des violences conjugales. Cependant, il est formellement interdit à l’homme de toucher son épouse ou d’exercer une violence sur elle. Et les grandes tantes l’expriment à travers " e nɔ xo vi mitɔn nú mi ǎ .agban níná nyí mɛxixɔ ǎ". Cela veut dire “**on ne nous frappe pas notre fille, payer la dot n’est pas synonyme d’acheter une personne**”. Il s’agit là d’une mise en garde. Elles affirment en effet que l’acceptation de la dot n’est pas synonyme de maltraitance de leur fille, et si par hasard les époux sont confrontés à un problème ou si particulièrement la femme venait à manquer de respect à son

époux, celui-ci n'a d'autres choix que d'aller se plaindre auprès du chef de famille de cette dernière.

//xɔ̃// : chambre

//xɔ̃// - mɛsú : mari (homme de la chambre)

//xɔ̃// - mɛsì : femme (femme de la chambre)

Tout porte à croire ici que l'homme se marie à la chambre, la femme aussi. Mais l'intention du Fɔn va au-delà. Il confère la vie du foyer à chacun d'eux.

Chez les Fɔn, le processus du mariage traditionnel se déroule en trois ou quatre grandes étapes. Il y a d'abord la connaissance des parents, ensuite la petite dot et la grande dot et les noces proprement dites.

6.1. Connaissance des parents ou demande de la main

Le processus du mariage commence par l'étape de la demande de main ou // asì /byɔ̃ byɔ̃//

//femme/action de demander//. Cette cérémonie est communément appelée aujourd'hui « connaissance des parents » ; c'est cette première formalité de demande de la main de la fille à ses parents qui constitue la première cérémonie sans laquelle les autres cérémonies ne peuvent pas être faites, ni envisagées. Les Fɔn organisent cette cérémonie toujours dans la maison familiale de la future épouse. Il y a une délégation des tantes, des cousins du garçon, généralement conduite par les oncles paternels, (Atagán)¹², qui va faire officiellement la demande auprès du chef de famille assisté de la tante paternelle (tánnyínɔ̃)¹³ de la jeune fille. Les présents qu'apporte la famille du jeune homme dépendent de sa fortune ou de celle de sa famille. Les dons consistent en cinq ou dix bouteilles de liqueurs, quelques boissons non alcoolisées et une somme d'argent qui peut

¹² Ce sont les frères aînés du père. Les plus jeunes sont les atavi

¹³ Femme de la maison qui, dans le culte familial, est chargée des cérémonies en l'honneur des aséén

relativement varier d'une famille à une autre. Ce sont les tantes et les oncles de la fille qui reçoivent ces dons.

Il faut noter que de nos jours, c'est une cérémonie fort-simple qui se fait même en présence du père et de la mère de la fille. Parfois la famille du jeune homme peut juste être un parent (oncle, cousin...) plus un ami.

Les parents de la jeune fille consultent donc le Fa pour savoir si les présages sont favorables ou non. La géomancie est par ailleurs une technique de divination basée sur l'observation de cailloux ou d'objets jetés sur une surface plane ou posés dans un espace donné. Il peut aussi s'agir d'une divination, l'observation d'éléments disposés dans la nature sans intervention humaine. A noter qu'à ces divinités se superposent des dieux proprement animistes. L'ouvrage de Bernard Maupoil en dit long. Si les présages ne sont pas favorables, les parents se voient désolés de ne pas pouvoir donner leur fille de peur qu'il lui arrive malheur. Si oui, le jeune homme revient à la maison pour poursuivre le processus.

6.2. Contenu sémiologique des éléments entrant dans la dot

La dot constitue l'étape la plus en vue dans le mariage traditionnel fɔn. Il peut consister en une seule grande dot ou être subdivisé en deux, la petite dot //agbàn/kpɛví// et la grande dot //agbàn/daxó//

Contrairement à la dot occidentale dont les biens sont apportés par la femme, la dot en milieu fɔn au Bénin (Afrique) est une pratique que doit faire la famille de l'homme. Mais certains estiment qu'elle révèle un sens plus profond dans les considérations.

Chez les Fɔn « la dot » est désignée par le terme "**agbàn**" qui signifie **responsabilité, charges**, donc le devoir du mari vis-à-vis de sa femme et de sa belle famille. C'est le signe de l'estime que le mari a pour la famille dont est issue

la femme. L'étape de la dot montre qu'on donne de la valeur à sa belle famille, mais aussi la preuve que la famille de l'homme peut entretenir la future épouse. La dot symbolise ainsi les droits du futur mari sur les enfants qui naîtront du mariage. Cela nécessite donc une qualité des biens à apporter par les parents du futur mari. Ainsi, **la petite dot** comprend le //ayĩgbeaji gbàn// et le //Lǎ nú gbàn//. Dans le premier cas, après l'acceptation des parents à donner leur fille en mariage à un tel jeune homme, le chef de famille de celui-ci va voir à nouveau le chef de famille de la belle famille avec une somme d'argent qui dépend toujours de la bourse de l'homme, plus quatre à huit bouteilles de liqueur importées ou ahanta et une boisson d'acceptation ou sucrerie. Notons au passage que le //ayĩgbeaji gbàn// appartient à la fille.

Le //lǎ nú gbàn// consiste à reconnaître le « lǎ » donc les **menstrues** de la jeune fille comme respectable ; le « nú » étant "la chose".

//lǎ// règles, menstrues. On parle de //lǎ xò// : chez un polygame c'est la case spéciale où se tiennent ses épouses pendant la durée de leurs indispositions périodiques.

//lǎ// règles, menstrues . On dit en fongbè “ é kpo la “

// é kpo lǎ //

//elle/bâton/menstrues//

Elle a atteint la ménopause

Les parents du jeune homme apportent donc de pagnes, des liqueurs importées et une somme d'argent dont le montant dépend toujours de la fortune de l'homme.

Cette cérémonie est suivie par l'étape de la **grande dot** //agbàn ɖaxó// :
//agbàn// : la **charge** ou la **responsabilité**, //ɖaxó//://grand// ; ce terme signifie

donc la grande responsabilité ou la grande charge. La grande dot peut être chez certains la dot générale, faite en une seule fois. Elle est présentée par une forte délégation des parents du fiancé réunie autour de son chef. Cette dot est principalement constituée de :

- pagnes de grande valeur : une pièce de tissu pour le beau père + une somme d'argent. Une demi-pièce pour la belle mère + une somme d'argent dans une enveloppe.
- un sac de maïs,
- un sac de sel,
- un bouc,
- deux paquets de cigarettes,
- 1 paquet d'allumette,
- des ustensiles de cuisines,
- des cauris mais aussi une somme d'argent,
- des bijoux des perles et un petit pagne.

La grande dot scelle définitivement l'alliance entre les deux familles. Elle est le signe de l'engagement de la famille de l'homme à assumer les responsabilités dans le mariage. Tous les dons que les familles apportent sont symboliques. Le chef de la famille utilise les boissons alcoolisées pour faire des libations aux ancêtres à qui sont adressées les prières. Le sac de maïs et le sel sont distribués à toutes les personnes présentes et envoyés aux membres de la famille absents à la cérémonie pour les informer du mariage, mais aussi pour signifier qu'ils sont témoins de ce mariage. Les cauris sont pour les divinités ou les défunts. Le bouc sera offert aux ancêtres de la famille. Les cigarettes sont pour les jeunes hommes de la belle famille ; ils sont les symboles de la sécurité pour le mari qui est désormais protégé par ses beaux-frères lors de ses visites. Un petit pagne (Agbonû-Kpoin) y est ajouté et remplace le petit pagne dans lequel urinait la jeune fille quand elle était bébé et portée au dos par sa maman.

6.2.1. Sens et signification des différentes étapes du rituel

A cette grande cérémonie presque tous les membres de la famille sont présents. On a les pères, les mères, les oncles, les tantes, les cousins, les cousines, les nièces, les neveux et les amis des deux familles paternelles et maternelles. Tous les dons apportés sont présentés par un membre de la famille en principe le vīgān de la femme qui reçoit les informations du vīgān de la famille du jeune homme et qui transmet le message au DAH. Cependant, dans bon nombre de famille, c'est l'oncle de l'homme qui l'assume. Il commence par une formule comme : « **xové dɔ mĩ sin wɛ, bɔ kɔ dɔ mĩ xú wɛ dɔ xwé mĩtɔn gbè. Mĩ dɔ gbadé, likún, teví, ayikún, fennyé, kpo ajɔxanú tenme tenme le kpán. loǒ mĩ ká dɔ me e ná dà nú mĩ é ǎ... hɔn mĩtɔn to kwíjì, me e ka ná za é hán... mĩ dɔ vosa nú mi wɛ dɔ mi ní bo hwé vĩ mĩtɔn nú mĩ bonú é ní wá dà nũ nú mĩ** ». Cela signifie « Notre famille a faim et soif ; nous avons du maïs, du mil, des ignames du haricot, du manioc, divers condiments, mais nous n'avons personne pour nous les préparer... la devanture de notre maison est sale, et il n'y a personne pour la balayer. Nous vous prions de nous prêter votre fille pour nous préparer à **manger** ». Le chef de la famille de la jeune fille en retour répond : « **C'est entendu, allez-vous asseoir** », « **é nyɔ́, mi sé, mi bo jijɔn ayĩ** ». C'est donc évident de comprendre que **le rôle de la future épouse est brièvement abordé** par "kɔ dɔ mĩ xú wɛ dɔ xwé mĩtɔn gbè. hɔn mĩtɔn to kwíjì. xové dɔ mĩ sin wɛ . mi ní bo hwé vĩ mĩtɔn nú mĩ bonú é ní wá dà nũ nú mĩ". Cela traduit directement qu'une épouse -femme dotée- a pour rôle de s'assurer que ses enfants et son époux mangent et boivent respectivement à leur faim et à leur soif. Elle doit aussi assurer l'assainissement de la maison. Elle ne serait donc pas excusée pour avoir failli à sa mission puisque déjà il y a les produits vivriers (gbadé, likún, teví, ayikún, fennyé..).

Par ailleurs, le //hwè// utilisé par la famille demandeuse est synonyme d'emprunt. Ils veulent donc "emprunter ou louer la fille", ce qui justifie les expressions //da hùn// et //da asì// utilisées plus haut.

Cette annonce est rendue bien évidemment par le **vīgān** qui annonce la dot suivant une étape bien précise :

- //Vīgān//

//enfant chef// : c'est le responsable des enfants. Il est le porte-parole du chef de famille. En tant que chef des enfants, il est le premier bénéficiaire de don : 1 bouteille de liqueur importée + au moins 1000fcfa.

- //dɔŋkpɛ lɛ́// ou//acosú lɛ́//

//Jeunes/ les //

Ce sont les jeunes de la famille de la fille. Ils sont garants de la sécurité pour le nouveau mari qui n'aura rien à craindre désormais lorsqu'il décide de rendre visite à sa belle famille et ce, à n'importe quelle heure. Il est dit en fon "**dɔŋkpɛvu de cokoto do nyaxóví kpá. É ná nyi fi á.**" Pour dire qu'un jeune homme enlève sa culotte bien qu'étant près d'une vieille. Celle-ci réplique en disant que "ce ne sera pas ici". A partir de ce moment, le nouveau mari garanti sa sécurité par le don qu'il leur fera, puisqu'ils ne permettront pas qu'un malheur lui arrive dans leur quartier.

Ils prendront : 1 bouteille de liqueur importée + 2 ou 4 paquets de cigarettes + 1 paquet d'allumettes + au moins 2000 fcfa.

- // Mɛxó lɛ́//

//Personne /ancienne/ les //

Ce sont les sages de la famille. Il est dit en fon "Mɛxó ta wɛ agbàn nɔ nɔ". Pour dire que seul l'ancien porte la charge de la famille. Ils connaissent l'histoire de la famille et rien ne peut se faire sans eux. Ils prendront :

- 8 bouteilles de liqueurs importées + autres boissons sucreries + soḍabi. Le total des boissons doit être limité à 40.

- **//Vitó//**

//Enfant / père //

C'est le père de la fille ; c'est le géniteur. C'est lui qui, avec son épouse ont éduqué la fille. Il lui revient comme don : une pièce de tissu + une somme d'argent (selon la capacité financière de l'homme) à mettre dans une enveloppe.

On parle ici de **//Vitó vò//**.

- **//vinò //**

//Enfant / mère//

C'est la mère de l'enfant, de la fille : Elle mérite sa part qui sera un peu en dessous de celle de son mari : une demi-pièce de tissu + une somme d'argent (selon la capacité financière de l'homme et un peu moins de celle du père) à mettre dans une enveloppe.

- **//Tannyi lé//**

// Tantes/ les //

Ce sont les tantes paternelles et maternelles : Marraines de la cérémonie. Elles prendront 5000 F

- **//Ataví- atagán//**

// Père/enfant/ Père/chef//

Les oncles : Parrains de l'évènement. Ils prendront 5000 F

- **//asi nɔvì lé //**

//épouse/mère/enfant/les//

Les beaux frères : ce sont les jeunes frères et sœurs de la fille et méritent toute considération vis-à-vis du mari. Ils prendront 5000 F

- //tɔ́nɔ́//

// père/mère//

La grand-mère paternelle : Elle incarne la sagesse et une source de connaissance pour la fille et le jeune homme: 1 pièce de tissu + 2000 F

- //nɔ́nɔ́//

//mère/mère//

La grand-mère maternelle : Elle incarne la sagesse et une source de connaissance pour la fille et le jeune homme: 1 pièce de tissu + 2000 F

- //Xwé si lɛ́//

//maison/ épouse/les//

Les femmes de la maison : 1 sac de sel + une somme d'argent (2000f)

- //Vi ɔ́ desú//

//enfant/ le/ même//

La fille elle-même : C'est l'élue du jour. Elle est au centre du rituel et par conséquent a droit à au moins 6 demi- pièces + 24 assiettes + 2 bols avec couvercles dont l'un contenant une enveloppe de 5 000 F+ 2 petits bols pour les parts de pâte + deux petits bols pour la sauce +1 "un gbé gbă" = je refuse la malle = grand récipient à couvercle dans lequel on met les pagnes. Des perles pour les reins, des boucles d'oreilles, miroir, colliers, parfums, éponges, savons, poudres, crème et deux petites bassines pour y mettre tout cela.

- //Daá //

//père//

C'est le chef de famille, le maître. C'est, en particulier, le titre donné aux rois d'Abomey (dádá). Il est le président de la cérémonie. On dit en milieu fon " daá dɔ́ nugbó ɔ́ xwé wé nɔ́ gbà". C'est pour ainsi dire que, lorsque le chef de famille dit la vérité (dévoile des secrêts), la famille est détruite. C'est le représentant des

ancêtres. L'annonce de sa part se fait en dernière position. Il prendra 4 yards de tissu + 12 bouteilles de différents alcools.

Tous les dons sont vérifiés avant d'être acceptés car l'on trouve toujours à redire. Pendant ce temps, la femme reste dans la chambre et est informée de tout ce qui se passe par ses tantes au fur et à mesure. On envoie alors quelqu'un pour l'appeler. Elle se présente devant les membres de la délégation représentant son futur époux afin de donner son approbation sur les effets apportés. Parfois avant d'amener la vraie fiancée on peut jouer des tours et présenter d'autres filles pour voir s'ils sont conscients de leur objectif. Enfin, si la fille venait à dire oui, on lui demande de choisir une boisson qu'elle goûtera en signe d'acceptation. Etant déjà instruite par ses tantes du comportement à adopter en face de l'assise, elle prendra le **asédékòn** ou "dubonnet" qu'elle goûtera en premier et toute l'assise après, en prenant soin de ne pas vider la bouteille.

Notons au passage que parmi les huit (8) bouteilles de liqueurs, il y en a deux de très importantes, la bouteille de St James appelée **Dǒblibà** qui signifie **grandiose**. C'est donc pour louer le père du grand travail qu'il a fait en éduquant la fille jusqu'à cet âge. Cette bouteille appartient d'office au père.

La deuxième bouteille est **asédékòn**

//asé/dò/ékòn //

//chat/est/à côté de//

//Le chat/ y veille// ou Dubonnet.

Les familles représentent déjà le //asé//

//chat// pour veiller désormais sur la fille en faveur du jeune homme de peur que d'autres prétendants appelés //ajaka// //souris// viennent la prendre.

D'autre part, le mari peut prendre la responsabilité du chat (dont la présence empêche la souris de sortir), en mettant en confiance sa belle famille. Un proverbe fɔn dit : « **asé ma ɔo xwé à ɔ́ ajaka nɔ nyí xɔgán** » pour dire que la présence du chat fait disparaître la souris.

D'un côté ou de l'autre, c'est la mise en confiance.

La fille, après avoir goûté à la boisson donne son accord suite à des remarques s'il y a lieu, dès l'absence de certains présents, remarques, que lui auraient soulignées les tantes dans la chambre. Dès lors, le chef de famille doit aussi accepter les dons au nom de tous les membres de sa famille. Le lien matrimonial est ainsi scellé.

Les parents du jeune homme retournent chez eux sans la femme. Une autre délégation reviendra avec du haricot, de l'huile, deux (02) coqs et deux (02) poules + boissons + atákún + ahowě ɔɛxodó + un (01) pagne blanc + un (01) foulard pour enclencher l'étape finale de la dot.

6.3. Noces (asikpíkplá)

La cérémonie de « asi kpí kplá » //asi// –femme //kplá// – emmener ; //kpikpla// – l'action ou le fait d'emmener, est l'étape finale du mariage traditionnel fɔn. Cette dernière étape qui se déroule en deux temps débute tôt le matin dans la maison de la jeune épouse avec une cérémonie assez rigoureuse, qui comporte des scènes faussement vexatoires, des recommandations, des prières, des offrandes aux ancêtres (...) et des remerciements, et ne prend fin que la nuit. On appelle cela //gbe/byɔ́byɔ́//

//voix/action de demander//

C'est alors l'autorisation que les parents du fiancé demandent pour emmener la fille chez son époux. Ainsi, les envoyés du fiancé n'obtiennent l'autorisation

qu'à la tombée de la nuit. Le chef de la famille choisit les personnes qui vont accompagner la femme jusque chez son mari pour souhaiter la paix et le bonheur, on verse de l'eau fraîche par terre devant le portail et on invite la jeune mariée à y poser les pieds avant de la faire entrer dans le « salon d'honneur ». C'est alors que le chef de sa nouvelle famille l'accueille entouré de tous ses protégés. Puis la grande tante de son mari lui cite les règles et codes de la maison assortis de quelques conseils, avant de l'introduire dans la chambre conjugale pour la consommation du mariage. Cette tante suit d'assez près et très discrètement le grand événement de la première nuit de noce. C'est au cours de cette nuit que l'homme connaît sa femme pour la première fois. On met sur son lit conjugal une natte neuve dite « kplakplá » et par-dessus un tissu blanc. Cette nuit va rendre compte de la virginité de la nouvelle mariée et témoigner de la virilité de l'homme, si la femme est vierge, le mari se hâte de sortir de la chambre nuptiale et abandonne la mariée aux soins de sa tante et de sa mère.

Le lendemain, l'oncle de l'homme envoie le linge "tacheté" de sang au chef de famille, avec ses félicitations au cours d'une proclamation qui donne lieu à des rites et des festivités. L'homme peut aussi organiser une fête quelques jours plus tard pour remercier la femme d'être restée vierge et d'avoir été sage. En effet elle n'aurait pas droit à cet honneur si elle n'était pas vierge.

Nos enquêtes nous ont révélé qu'il revient à la mère de la jeune fille de porter ce linge teint de sang en signe d'honneur. Soulignons au passage que la boisson de la virginité est pleine. Lorsque la fille n'est pas vierge, ou n'est plus vierge sa boisson est à moitié pleine.

On tue les coqs sur les aséén et on leur donne du haricot, ensuite on prépare le tout pour le manger ensemble.

CHAPITRE 7 : AVANTAGES -INCONVENIENTS

7.1. AVANTAGES

Le mariage traditionnel a beaucoup d'avantages pour les individus et pour la société. Ce type de mariage permet de préserver la culture. En effet avec le mariage traditionnel, nos coutumes continuent d'être perpétuées. Il donne l'opportunité aux jeunes de découvrir la richesse de leurs valeurs culturelles. Ce type de mariage aussi est une union tangible entre les familles des mariés « Le mariage unit des familles et non, des individus » Le mariage traditionnel crée la solidarité entre les deux familles. C'est donc une source de paix et d'harmonie, une garantie contre la guerre, les conflits... La dot, pour cela, joue dans certaines coutumes une fonction déterminante après la formation du mariage. Considérée comme la preuve de ce mariage, il lui revient d'établir la filiation des enfants issue de ce dernier. C'est la preuve de l'existence et de la régularité des relations sociales qui naissent entre les deux familles par l'union des deux époux comportant des réseaux de droits et d'obligation ». Le paiement de la « dot constitue par ailleurs la preuve matériel du mariage conclu... » Dans certaines coutumes, comme chez les Fɔn, la dot est la condition incontournable pour déterminer la filiation des enfants parce que son versement est considéré comme conditionnant la fidélité de la femme à son mari. La dot légitime les enfants qui naîtront du mariage. Les enfants issus de toute autre relation ou de tout autre mariage sans dot ne jouissent pas de cette légitimité. Pour être plus explicite, la paternité se présumerait de l'acte de verser la dot et ne s'éteindrait en cas de séparation ou pour cause de mort qu'avec le remboursement. Mais la prise en compte de la dot dans la détermination de la filiation est le plus souvent confrontée à un problème, celui de la détermination de la filiation de l'enfant issu d'une veuve ou d'une femme séparée de son mari sans le remboursement de la dot.

En outre, chez les Fɔn le mariage traditionnel a l'avantage de décourager le divorce. Les deux époux ne peuvent divorcer, car tous les témoins du mariage ont

la responsabilité d'aider le couple à surmonter leurs problèmes. Le mari, dans le mariage traditionnel est toujours protégé par sa belle famille, par la société, et dans son quartier à cause des dons qu'il a faits aux uns et aux autres. Après le mariage les deux époux sont respectés parce qu'ils sont considérés comme des gens qui peuvent prendre des responsabilités dans la famille et dans la société.

Cependant, le mariage traditionnel n'a pas que des avantages, il peut-être source de quelques inconvénients.

7.2. INCONVENIENTS

Ils sont en nombre considérable.

D'abord, si l'un des époux est imposé à l'autre, comme c'est souvent le cas, il y a des malentendus, des brimades, la méfiance, bref beaucoup de problèmes qui peuvent conduire à des troubles ou à la séparation.

Ensuite, il y a souvent trop d'ingérences des beaux parents (du côté de l'homme ou de celui de la femme) sous le couvert de leur responsabilité dans cette union. Surtout quand le marié est un enfant unique, la mère s'en sépare difficilement. Elle lui rend visite trop souvent et cherche à s'occuper des tâches du ménage au détriment de l'épouse. Cela peut créer beaucoup de problèmes au nouveau couple. L'homme n'arrive souvent plus à apprécier la cuisine de sa femme et savoir comment elle peut diriger la maison

L'implication directe et intempestive des familles peut avoir une conséquence négative sur la relation intime du couple; le couple peut avoir des problèmes financiers ou d'infrastructure pour accueillir et loger les parents,

Par ailleurs, lorsque les deux conjoints ne se connaissaient pas bien avant d'aller au mariage, ils expriment leurs malentendus par des scènes de violence qui affectent beaucoup les femmes.

Enfin des dépenses folles du conjoint pour prouver sa bonne surface financière peuvent contribuer à quelques problèmes au lendemain du mariage traditionnel car l'homme, qui veut montrer au monde entier qu'il est riche pendant la cérémonie du mariage et surtout celle de la dot sans l'être vraiment, peut avoir des problèmes de finances après. Il ne pourra plus alors prendre bien soin de sa famille. L'absence de dot conduit aux divorces d'autant plus qu'il n'y a personne pour réprimer ou défendre afin de faire régner la stabilité.

CHAPITRE 8 : QUEL AVENIR POUR LA DOT ?

Seuls les jeunes pourront répondre à cette question.

8.1. Les jeunes et la dot

Malgré l'importance de la dot chez les Fɔn, il y a quelques éléments qui découragent les jeunes à se marier ou à payer la dot. D'abord, il y a les coûts élevés de la dot pour le mariage. Lorsqu'on donne la liste de la dot qui est plutôt exorbitante, elle décourage les jeunes gens à se marier. Un aspect de cette culture est la promesse de mariage avant la naissance. Les jeunes gens de nos jours ne soutiennent pas cet acte. Ils veulent choisir leur mari ou leur femme eux-mêmes, ce que la tradition ne permet pas. Dans cette situation, l'amour n'existe pas ; une jeune fille peut être mariée à un vieil homme parce que c'est lui qui a fait la promesse et personne ne peut s'y opposer. Il y a aussi l'imposition du frère d'un défunt d'épouser la veuve après l'enterrement. Ceci décourage les jeunes gens de se marier parce qu'ils pensent que s'ils contractent le mariage traditionnel et qu'un des époux meurt, la famille peut leur imposer d'épouser quelqu'un (e) sans leur choix. On appelle ce type d'union : le lévirat.

En plus, l'insuffisance de connaissance entre partenaires et le manque de confiance entre eux créent des problèmes qui n'incitent pas les jeunes au mariage traditionnel. Dans le mariage traditionnel, ce sont les deux familles qui prennent en charge des fois l'organisation au nom des jeunes, et c'est après qu'ils sont mis ensemble. Ils n'ont pas l'opportunité de connaître leurs partenaires bien avant le mariage. C'est à cause de ce problème qu'il n'y a pas la confiance. Le mari ne croit pas en sa femme et la femme aussi ne croit pas en son mari. Nous assistons aujourd'hui à la dépravation des mœurs avec un mimétisme aveugle (l'Occident est pris pour modèle par certains jeunes Béninois, qui ont délaissée leur culture). Beaucoup de jeunes filles ne gardent plus leur virginité. Or la dot, combien obligatoire (pour l'homme), se mérite. Aujourd'hui, avec le grand nombre de la

gent féminine et vue tout ce qui est énuméré plus haut, beaucoup de jeunes ne pensent plus à la dot et préfèrent s'arrêter à la connaissance des parents. Ce sont les obstacles qui découragent les jeunes à payer la dot. Mais qui doit-on accuser ?

8.2. UNE RESPONSABILITE PARTAGEE

La dot se mérite. Pour ce faire, les jeunes filles doivent bien mener leur vie pour en bénéficier, et tout bon époux doit doter sa femme. En cela, les parents y jouent un grand rôle. C'est donc un problème d'éducation qui est mis en jeu et qui doit être revu. Pour avoir un couple consolidé, le jeune doit tout d'abord payer la dot. Ensuite, les parents du couple doivent moins se mêler des affaires du couple. Les belles familles doivent permettre au couple de rester dans leur intimité quant à certains sujets. Aussi, les parents doivent-ils connaître et rester dans les limites de leur responsabilité. Ils doivent savoir que le couple est une nouvelle famille et qu'il faudrait qu'on les laisse se construire par eux-mêmes. Les parents doivent laisser le temps au couple de s'épanouir, de grandir tout en veillant à leur bien être. Dans le cas où l'un des époux est imposé à l'autre, cela crée beaucoup de soucis. Alors, il faudra que les familles "distinguent" le mariage traditionnel du mariage forcé par exemple.

Concernant les dépenses pendant la dot, les parents de la femme doivent être raisonnables et sensibles envers l'homme. Les hommes aussi qui dépensent follement pour prouver leur bonne surface financière doivent être conseillés par des personnes âgées.

En outre, l'homme et la femme doivent se fréquenter plus souvent pendant leur amitié, en visitant leurs belles familles réciproques pour pouvoir se connaître et pour pouvoir mieux s'intégrer.

Enfin, on doit assurer l'information et la sensibilisation des parents sur les méthodes modernes de management et sur les relations humaines. Cela aidera beaucoup les couples dans leur mariage.

CONCLUSION

La dot, en conclusion, est l'ensemble des biens que l'un des époux apporte au moment du mariage pour subvenir aux besoins du ménage. Dans la plupart des sociétés, la dot est apportée par le mari et non par la femme. L'homme qui désire se marier fournit à ses futurs beaux-parents soit des biens de consommation ou d'usage courant (pagnes, couvertures, bêtes d'élevage, etc.), soit des produits d'apparat (bijoux, etc.) ou encore, au fur et à mesure du contact avec la civilisation occidentale, de l'argent. Le sens de cette prestation se comprend si on analyse le mariage non pas seulement comme une relation de deux personnes de sexe opposé, mais comme une alliance entre deux groupes dont la richesse est constituée pour partie de leurs femmes. La dot devient alors la compensation donnée au groupe de la jeune fille pour la perte d'une femme et, si l'on se réfère au symbole de fécondité que représente la femme dans beaucoup de ces sociétés, la perte des futurs enfants de la femme.

En Afrique généralement et particulièrement au Bénin chez les Fɔn, la dot revêt principalement deux aspects. Elle peut être en nature (la plus répandue) en prestation de services (ce que certains auteurs tels qu'Alexis DEDE excluent d'abord pour la non exclusivité de cette modalité dans le sens où la plupart des futurs gendres sont souvent sollicités pour rendre des services à la belle famille. Indépendamment de la dot versée en argent et/ou en nature, ensuite pour le remboursement en cas de séparation : si ces biens peuvent être remboursés tels quels, il en va difficilement d'une prestation des services) en dehors de ces deux types de modalités, il existe une troisième, la dot en espèce. C'est une modalité qui va le plus souvent de paire avec les autres types de dot (la dot en espèce était autrefois de loin la moins importante dans les sociétés africaines. Aujourd'hui, elle commence à prendre de l'ampleur à cause de la monétarisation connue en Afrique noire, où « une partie de la dot sans cesse plus importante est à l'heure actuelle généralement stipulée en francs ». Cette monétarisation est à l'origine des différentes interprétations de cette pratique traditionnelle). Les différents types de

mariage adɔvɔmɛ, kpokánta ne sont plus remarquables vu leurs exigences. Seul le xwéblođó demeure, mais encore dans certaines familles. Aussi le ayĩbeají et le Lă nú ne sont plus donnés dans bon nombre de familles. Seule la grande dot est versée et d'autres préfèrent s'arrêter sur la connaissance des parents. Cela porte donc un grand coup au processus normal du mariage. Cette pratique est encore intensive et utilisée dans les sociétés des Fɔn mais n'a rien à avoir avec une transaction commerciale.

La jeune génération pense de plus en plus à son adaptation aux réalités de leur temps. Ils ne rejettent pas la dot encore moins le mariage traditionnel, mais certains aspects qui ne sont plus compatibles à la vie moderne.

BIBLIOGRAPHIE

- ANANI Akouhaba Isabelle, *La dot dans le code des personnes et de la famille des pays de l'Afrique Occidentale Francophone : cas du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Togo*, Research partnership 3 /2008, the Danish institute for Humann Dights, 2008, 45p.
- BITOTA MUAMBA, Josephine, *Recherche sur le statut juridique des femmes en Afrique* ; Thèse de doctorat en droit Université des Sciences Sociales de Toulouse, Octobre 2003, 144p.
- COSTA-LASCOUX, Jacqueline, « *la Nouvelle Famille Africaine dans les Droits des Indépendances* » Année Sociologique, 1971, 172p.
- DEDE, (A. F.), *Le Contrat Réel des Arrhes du Mariage (dot) et le Statut de la Femme en Afrique Noire*, thèse de doctorat, Université Lovarnium, Kinshasa, 1962, 91p.
- DJOBO, Boukari , *La dot chez les Kotokoli de Sokodé*, Revue de Droit des pays d'Afrique, 1962,584p.
- DUJARIER, Michel, *Eléments de Grammaire de la langue Fon (Sud Bénin) SMA*, 2^{ème} Edition revue et augmentée, 2012, 146p.
- GUILLIEN (R) et VINCENT (J.), *Lexique des Termes Juridiques*, Dallez, 1988,83p.
- GUINCHARD (S), *Droit Patrimonial de la Famille en Général* (régimes patrimoniaux – libéralités successions) ILGDT-NEA collection bibliothèque africaine et malgache – Droit, sociologie politique et Economie, Tome XXXII, 1980,150p.
- KONE, Mariatou, et KOUAME, N'Guessan, *Socio Anthropologie de la Famille en Afrique* Evolution des modèles en Côte d'Ivoire, Editions du CERAP, 2005, 84 p.
- KOUASSIGAN (G.A.), « *Quelle est ma loi ? Tradition et Modernités dans le Droit Privé de la Famille en Afrique Noire Francophone* », Paris, Pedone, 1974,311p.

- LAGOUTTE, Stéphanie, *le Droit au Respect de la Vie Familiale dans la Jurisprudence Conventionnelle Européenne*, Thèse de doctorat, non publiée, 2002, 36p.
- MAKANI (A.G), « *Tribalisme politique et conflits sociaux dans le roman Camerounais et Congolais* » Ethiopiques, 2005, 104p.
- NKOUENDJI YOTNDA, Maurice, *Le Cameroun à la recherche de son droit de la famille*, LGDJ, 1975,
- SEGUROLA, Basilio et RASSINOUX, Jean, *Dictionnaire Fon – Français* SMA, Madrid, 2000,552p.
- SOLUS. (H.) « Le Problème Actuel de la Dot en Afrique Noire ». *Revue Juridique et Politique de l'Union*, Paris, 1950, 461p.
- TRINCAZ (J.) et TRINCAZ (p.) « *l'Eclatement de la Famille Africaine, Religions et Migrations Dot et Polygamie* », cahier de l'O.R.S.T.O.M Sciences humaines, Vol XIX, no 2 Côte d'Ivoire, 1983,196p.
- UNESCO, *l’Affirmation de l’Identité Culturelle et la Formation de la Conscience Nationale dans l’Afrique Contemporaine*, Paris, PUF, 1981, 236p.

SITES WEB

www. Horizon.documentation.ird.fr (consulté le 14 /03/2013)

www.biu –toulouse.fr. (Consulté le 10/03/2013)

[www.refer/ethiopiennes/at1icle](http://www.refer.ethiopiennes/at1icle). (Consulté le 25/02/2013)

ANNEXES

**ANNEXE 1 : RESULTATS DU QUESTIONNAIRE SUR LA DOT EN
MILIEU FON**

Annexe 1

Résultats du questionnaire concernant la dot en milieu fon

Nous avons procédé à la répartition de cent dix questionnaires aux Fon du Bénin (les époux, les célibataires et les jeunes femmes, et les jeunes hommes) avec les âges 25 et plus. Voici les résultats des questionnaires (dûment remplis) :

Les époux : 30

Les célibataires : 26

Les jeunes hommes : 20

Les jeunes femmes : 15

Ainsi, quatre vingt onze (91) questionnaires nous ont été retournés à la fin de nos enquêtes.

Quelques analphabètes nous ont également accordées des interviews :

Les vieux époux – 12

Les vieux célibataires – 10

ANNEXE 2 : IMAGES DE QUELQUES CONTENUS DE LA DOT

Annexe 2



Asédékɔn et dɔblɪba : deux boissons indispensables dans le contenu de la dot.



Mariage traditionnel chez les Fɔn : la dot

La dot est une vieille tradition, encore en cours à travers les fɔn. Cette coutume demande qu'un prix soit versé pour avoir le droit de prendre une épouse. Cette pratique est encore intensivement utilisée dans la société africaine contemporaine et a fait élever à la fois des voix supportrices et critiques.



Atákún :Aframomum Melegueta (nom scientifique)



Gölo : Colas (elles sont divisées pour les défunts ou pour les divinités)



Quelques pièces de tissus

ANNEXE 3 : QUESTIONNAIRE SUR LA DOT

Annexe 3

Questionnaire sur la dot chez les Fɔn.

Veillez bien répondre à ces questions qui entrent dans le cadre des travaux de fin de formation de votre serviteur en Linguistique Option Didactique des langues à l'UAC. Merci

Vous êtes :

Marié(e) jeune femme jeune homme

Vieux époux Célibataire Vieux célibataire

1. Qu'est -ce- que la dot ?

.....

2. En quoi consiste la dot chez les Fɔn ?

.....

3. Quelles sont les différentes étapes de la dot. ?

.....

4. Comment se fait la connaissance des parents ?

.....

5. Quelles sont les membres des familles qui sont présents à la cérémonie du mariage ?

.....

6. Quels sont les avantages de la dot ?

.....

7. Quels sont les inconvénients de la dot ?

.....

8. Qui a la responsabilité de donner la main de la femme en mariage traditionnel ?

.....

9. Combien de types de mariage avons-nous en milieu fɔn ? En quoi consistent-ils ?

.....

10. Selon vous quels sont les facteurs qui découragent les jeunes à suivre convenablement tout le processus de dot ?

.....

11. Quel est le contenu de la dot chez les Fɔn ?

.....

12. Qui est chargé d'annoncer le futur mari et de présenter sa dot à la belle famille ?

.....

13. Avez-vous payé ou reçu la dot ?

.....

14. Que pensez-vous alors du mariage traditionnel ?

.....

Table des matières

Sommaire.....	I
Dédicace	Ii
Remerciements	Iii
Sigles et acronymes	Iv
Avant propos.....	V
Résumé	Vi
Gbodó kléúnm 	Vii
Introduction	1
Chapitre1 : Cadre théorique et méthodologique.....	3
1.1. Cadre théorique.....	3
1.1.1 Problématique.....	3
1.1.2 Hypothèses de recherche.....	4
1.1.3 Objectifs.....	5
1.1.3.1. Objectif global.....	5
1.1.3.2. Objectifs spécifiques.....	5
1.1.4. Clarification de concepts.....	5
1.2. Méthodologie de la recherche.....	6
1.2.1 Collecte de données.....	6
1.2.1.1 Type de données.....	6
1.2.1.2 Techniques et outils de collecte.....	6
1.2.1.2.1 Techniques de collecte.....	6
1.2.1.2.1.1 Recherche documentaire.....	7
1.2.1.2.1.2 Entretien.....	7
1.2.2 Echantillon.....	7
1.2.3 Outils de collecte.....	7
1.2.3.1 Observation directe.....	7
1.2.3.2 Les questionnaires.....	8
1.2.3.3 L'appareil photo.....	8

1.2.4 Traitement des données et informations.....	8
1.2.5 Analyse des données.....	8
Chapitre 2 : Regard de la modernité sur la dot en Afrique de l’Ouest	9
2.1. Aspects de la dot.....	9
2.1.1. La dot en nature	9
2.1.2. La dot par prestation de service	11
2.2. Les Interprétations de la dot	13
2.2.1. Le prix d’achat de la femme.....	13
2.2.2. La compensation matrimoniale	14
2.2.3. La dot, comme facteur de stabilité du mariage.....	15
Chapitre 3 : Critique de quelques interprétations erronées de la dot	18
3.1. Dot comme prix d’achat de la femme	18
3.2. Dot comme base des violences conjugales	21
Chapitre 4 : Bref aperçu du mariage traditionnel	24
4.1 Mariage régulier ou adɔvɔmè.....	24
4.1.1 Objectif	23
4.1.2 Finalité	24
4.2 Mariage irrégulier ou kpokánta	24
4.2.1 Objectif	24
4.2.2 Finalité	25
4.3 Endogamie ou xwéblođó	25
4.3.1 Objectif	25
4.3.2 Finalité.....	25
Chapitre 5 : Recherche et choix de financé(e)	26
5.1 Critères du choix	26
5.2 Auteurs du choix	27
Chapitre 6 : Sémiologie de la dot.....	28
6.1 Connaissance des parents	32
6.2 Contenu sémiologique des éléments entrant dans la dot	33

6.2.1 Sens et signification des différentes étapes du rituel.....	36
6.3 Noces (asikpikplá)	41
Chapitre 7 : Avantages et inconvénients	43
7.1 Avantages	43
7.2 Inconvénients.....	44
Chapitre8 : Quel avenir pour la dot ?	46
8.1 Les jeunes et la dot	46
8.2 Une responsabilité partagée.....	47
Conclusion	48
Bibliographie	51
Annexes	53
Table des matières.....	59